

FORTERESSE EUROPE



FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DU FILM

ZiNTV
MEDIA D'ACTION COLLECTIVE

THÉMATIQUES

Politiques migratoires européennes, racisme structurel

OBJECTIFS

Comprendre les conséquences mortifères des politiques migratoires de l'Union Européenne, questionner leur dimension raciste ; développer un regard critique sur les médias

FICHE TECHNIQUE DU FILM

SYNOPSIS

Lampedusa, 10 ans de massacres et d'impunité. Le 3 octobre 2023, le collectif Abolish Frontex s'est rassemblé en mémoire des victimes devant la Commission européenne et sur la place de la Monnaie à Bruxelles pour lire publiquement les noms des disparu-e-s.

RÉALISATION

Un film réalisé collectivement par les participant.es d'un *Atelier Cinéma d'urgence* encadré par ZIN TV à l'automne 2023

DURÉE

9 minutes

LIEN DE VISIONNAGE

<https://zintv.org/video/forteresse-europe/>

Cette fiche est disponible gratuitement sur www.zintv.org.
Pour toutes questions, vous pouvez adresser à Sarah Bahja, sarah@zintv.org

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Explorer le film avec un groupe

Cette fiche pédagogique propose des clés pour vous aider à approfondir les enjeux abordés dans le film.

Elle se structure en **4 parties**, dans le but d'attirer l'attention des spectateur.ices sur différents aspects du film :

1) **La forteresse Europe**

2) **Des frontières mortelles**

3) **Un mur d'indifférence ?**

4) **Une impunité organisée**

AVANT LE VISIONNAGE

Nous vous suggérons de laisser à chaque participant.e l'espace pour exprimer ce que lui évoque le sujet, afin d'évaluer le degré de connaissance du groupe sur le sujet la question, d'identifier leurs représentations initiales et si elles ont changé à la suite de l'animation.

- Que vous inspire le titre du film ?
- De quoi va parler le film selon vous?
- Que vous évoque l'affiche ?
- Quels mots-clé vous viennent en tête quand je vous dis « frontières » ?

PENDANT LE VISIONNAGE

Invitez les participant.es à regarder le film en se concentrant sur un ou les 4 aspects du film mis en avant dans cette fiche.

APRÈS LE VISIONNAGE

Il est important de permettre aux participant.es de partager leurs ressentis et leurs impressions à chaud sans jugement.

- Comment vous sentez-vous ?
- Qu'est-ce qui vous a marqué.es dans le film ?
- De quels éléments particuliers vous souvenez vous ?
- Qu'est-ce que vous avez compris du film ?
- Qu'est-ce que vous n'êtes pas sûr.es d'avoir compris ?

Des questions pour aider à structurer les discussions après chaque partie sont également proposées tout au long de ce dossier

Le cadre de réalisation



Ce film a été réalisé collectivement par les participant.es d'un atelier *Cinéma d'urgence* qui s'est tenu sur plusieurs semaines à l'automne 2023. Il s'agit d'un format d'atelier vidéo participatif, ouvert à toutes et organisé deux fois par an par ZIN TV qui y propose une initiation (théorique et pratique) au processus de création d'un film court, à partir du tournage d'un sujet en lien avec l'actualité sociale, réalisé de manière collective

Le cinéma d'urgence, au cœur de la démarche de ZIN TV

L'atelier porte le nom de "*cinéma d'urgence*" en référence à l'expression inventée par le réalisateur cubain Santiago Alvarez, un mélange entre "*journalisme citoyen*" et "*cinéma sans moyen*". Il s'agit d'un cinéma engagé, réalisé à chaud, dans l'urgence (mais pas dans la précipitation), avec des petits moyens, bénéficiant de l'intelligence collective et supposant une double implication : celle des actrices de la lutte dans les films et celle des films dans la lutte.

Le cinéma d'urgence est au cœur de la démarche dans laquelle ZIN TV inscrit son travail en tant que média d'action collective. Profondément convaincu.e.s du pouvoir de transformation du réel qu'offre le documentaire de création, ZIN TV cherche à promouvoir un cinéma qui soutient les luttes sociales et donne à penser.

ZIN TV travaille ainsi à visibiliser ces luttes sociales, à montrer des réalités peu entendues, à donner un espace d'expression à d'autres "expert.e.s", cultivant la porosité des frontières entre filmeur.euses et personnes filmé.e.s, cherchant à abolir la distance entre les réalisatrices et les images qu'elles donnent à voir. Ce travail se fait par des ateliers participatifs; par la publication d'outils pédagogiques critiques ; par la production cinématographique ; et par la diffusion de films en projection publique ou via la plateforme médiatique en ligne où sont proposés des contenus majoritairement co-produits avec les acteur.ices de terrains.

Le cadre de réalisation

Filmer les frontières

La thématique de cet atelier était "*filmer les frontières*".

Nos expériences de frontière(s) sont profondément différentes selon notre genre, notre classe, nos conditions de vie, notre race, notre couleur de peau,...

Les frontières sont une réalité à la fois abstraite et matérielle.

Elles sont violemment réelles pour celles et ceux dont elles entravent le mouvement. Mais pour celles et ceux qui ont le bon passeport, les frontières peuvent être invisibles.

Ainsi, plusieurs questions fil rouge ont guidé des participant.es dans leur réflexion et leurs choix de réalisation : **Comment les frontières (matérialisées et/ou invisibles) conditionnent-elles notre rapport aux autres, au monde, au territoire ?**

Comment rendre visibles ces frontières "invisibles" pour certain.es ?

Comment les symboliser ?

Comment montrer l'imperceptible ?

Comment représenter à l'écran la frontière sans pouvoir montrer les personnes qui en sont victimes ?

Le point de départ

Le 3 octobre 2013, à moins d'un kilomètre de l'île italienne de Lampedusa, une embarcation transportant plus de 500 personnes risquant une dangereuse traversée vers l'Europe en fuyant la Lybie, fit naufrage : **368 corps sans vie furent récupérés des flots**. Ce drame s'étant déroulé très proche du littoral italien à la vue d'habitant·es qui prirent part au sauvetage, il fut fort relayé dans les médias et suscita l'émoi de l'opinion public.[1] Visibilité médiatique inhabituelle là où la majorité de ces naufrages passent inaperçus, alors qu'ils sont pourtant loin d'être rares. **Depuis le début des comptabilisations en 1993, au moins 60 000 personnes seraient mortes aux frontières de l'UE.**

Lampedusa, Tarajal, Calais, Melilla, Ceuta, Pylos... Les noms de ces lieux côtiers sont désormais associés à **l'effet mortel des politiques de fermeture de l'Union Européenne**. Ces politiques sont basées sur **la criminalisation de l'immigration** et sur sa limitation via le renforcement des contrôles aux frontières extérieures (parfois en collaboration avec des pays voisins connus pour leur non-respect des droits humains) et le durcissement des règles d'asile.

Quand les personnes en exil ne sont pas repoussé·e·s aux frontières, elles sont abandonné·e·s à leur sort, en violation du droit international et de toute humanité. Pour les États membres, les « migrant·e·s », celles et ceux qui « n'ont pas le droit » de vivre dans l'UE, peuvent être mis à mort, et personne n'en sera tenu responsable.

Ces politiques et les violations de droits fondamentaux qui en découlent sont largement dénoncées par toute une série d'associations, collectifs et par des institutions onusiennes, pointant l'impunité de **l'Agence Frontex** et la responsabilité des États membres et institutions européennes, qui font la sourde oreille.[1]

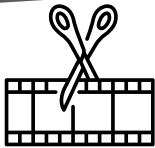
Le 3 octobre 2023, le collectif **Abolish Frontex** organisait un rassemblement le devant la Commission européenne et sur la place de la Monnaie à Bruxelles où les noms des personnes mortes durant leur trajet migratoire étaient lus publiquement. Les réalisateur·ices ont choisi de partir de cette action pour réaliser ce film.

Le point de départ



PARTIE 1

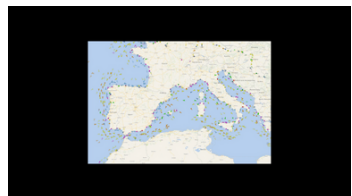
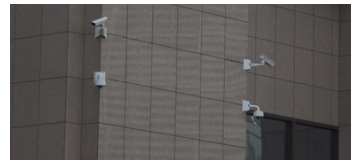
La forteresse Europe



Le film commence par un plan d'un bâtiment de la commission européenne. Il est suivi par des coordonnées géographiques : 50°84 de latitude nord. Il s'agit d'une partie des coordonnées géographiques du quartier où se situent les institutions européennes à Bruxelles. Quelques secondes plus tard, un panneau affichera la seconde partie de ces coordonnées : 4°38 de longitude ouest.

Ensuite s'enchaînent plusieurs plans des bâtiments européens, la caméra tague, le cadre est mouvant afin d'évoquer la mer. Cette impression est renforcée par la bande-son qui est un mélange de sons de bateau, de plage et de la ville où on était prises les images.

La caméra s'arrête sur les nombreuses caméras de surveillance qui se trouvent sur les bâtiments. Puis, plusieurs cartes marine s'affichent. Il s'agit de cartes en temps réel qui recensent le nombre de bateaux présents en mer.



PARTIE 1

La forteresse Europe



Que vous évoquent ces premières images ?

De quel endroit sont les coordonnées qui s'affichent au début ? Pourquoi ce choix ?

Comment sont filmés les bâtiments ?

Quels effets sonores remarquez-vous ?

Quels liens faites-vous avec le titre du film ?

Pourquoi ces bâtiments sont-ils représentés de cette manière d'après vous ?

Que représentent les cartes marines qui clôturent cette partie ?



La première partie du film se concentre sur des détails des bâtiments des institutions européennes. Les réalisatrices ont choisi de partir d'un **détail** (les institutions européennes et plus particulièrement l'agence Frontex) pour parler d'un **système** (celui qui permet que des personnes meurent aux frontières de l'Europe en essayant d'y trouver refuge).

Ces bâtiments sont filmés comme des paquebots qui nous surplombent. De cette manière, les réalisatrices ont voulu montrer **les liens entre les lieux de pouvoir et décisions politiques et les lieux de mise à mort** (ici les mers que doivent traverser les personnes en exil pour tenter de rejoindre l'Europe). La caméra s'arrête sur les nombreuses caméras qui se trouvent ces bâtiments afin d'évoquer **l'aspect sécuritaire et de surveillance de Frontex**.

Cette première partie se finit par des cartes marines qui nous permettent de constater que la mer est remplie de bateaux, ce qui signifie qu'il y a beaucoup de navires qui pourraient potentiellement venir en aide aux victimes. Plus largement, cela met en avant **la non-assistance à personnes en danger** dont se rend coupable l'Union Européenne.

PARTIE 1

La forteresse Europe



Qu'est-ce que l'Union Européenne?

L'Union européenne (UE) est une organisation politique et économique unique créée au sortir de la Seconde Guerre mondiale par l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas pour reconstruire leur économie au sortir de la Seconde Guerre mondiale et pour promouvoir la paix entre ses membres. Aujourd'hui, elle regroupe 27 pays membres. L'UE permet aux pays membres de déléguer une partie de leur souveraineté à des institutions communes pour agir ensemble sur des questions d'intérêt commun.

Bruxelles est souvent considérée comme la "capitale" de l'Europe en raison de la concentration des institutions européennes.

Le bâtiment filmé au début du film est le Berlaymont qui abrite le siège de la Commission européenne. Ce sont ses coordonnées qui s'affichent au début.



PARTIE 1

La forteresse Europe



Quelles sont les principales institutions européennes?

La Commission européenne est composée de 27 commissaires (un par État membre). Elle propose les lois et veille à leur application. Elle détient le pouvoir d'initiative législative et agit comme "gardienne des traités", ce qui signifie qu'elle peut saisir le CJUE (Cour de justice de l'Union Européenne) si un État membre ne respecte pas un traité.

Le Parlement européen est élu au suffrage universel direct, il compte 705 député.e.s (dont 22 pour la Belgique) élus pour 5 ans. Avec le Conseil, il vote les lois et le budget de l'UE

Le Conseil de l'Union européenne, aussi appelé "Conseil des ministres", réunit les ministres des États membres par domaine (agriculture, transports, etc.) et adopte les lois avec le Parlement

Le Conseil européen rassemble les chefs d'État ou de gouvernement pour définir les orientations et priorités politiques de l'UE.

La Cour de justice de l'Union européenne veille au respect du droit européen.

La Banque centrale européenne gère la politique monétaire pour les pays de la zone euro.

La Cour des comptes européenne contrôle la bonne gestion financière de l'UE.

PARTIE 1

La forteresse Europe



Comment les décisions sont-elles prises ?

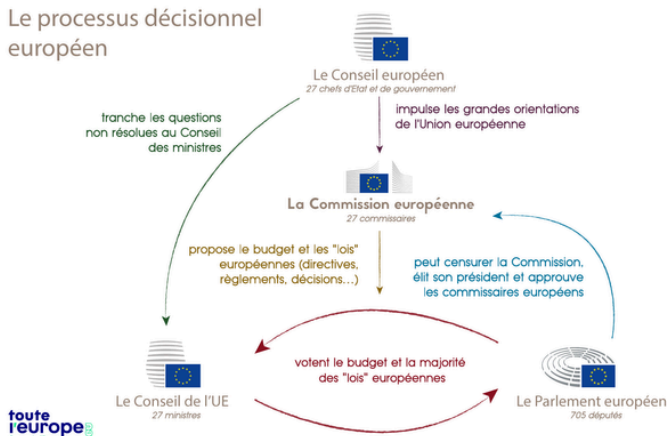
La Commission européenne propose une nouvelle loi. Le Parlement européen et le Conseil de l'UE examinent la proposition. S'ils l'approuvent, la loi est adoptée et doit être appliquée par tous les états membres.

Ceux-ci gardent une part de leur souveraineté pour faire appliquer la législation sur leur territoire, selon le type de texte adopté. Par exemple, un règlement est directement applicable de la même manière dans chaque pays, ce qui n'est pas le cas pour une directive qui fixe des objectifs à atteindre après transposition dans la législation nationale de chaque État membre suivant une certaine marge de manœuvre.

Ce processus décisionnel est critiqué pour plusieurs raisons dont le rôle limité du Parlement européen, seule institution directement élue par les citoyens, le pouvoir important de la Commission européenne, une institution non élue et la complexité du processus décisionnel, difficile à comprendre pour les citoyens. D'autres critiques sont liées à l'influence des lobbys et d'acteurs privés sur les décisions européennes.

Dans le cas spécifique de Frontex, le déficit démocratique se manifeste par un manque de contrôle direct du Parlement européen sur les activités de l'agence, un manque de transparence dans les opérations de Frontex, une responsabilité limitée face aux violations des droits humains.

Le processus décisionnel européen



PARTIE 1

La forteresse Europe



Les politiques communes européennes en matière de frontières, d'asile et de migration

Le système de contrôle des frontières et des personnes migrantes s'est progressivement mis en place à partir des années 1990, quand des États membres de l'UE établissent une zone commune de libre circulation des personnes, marchandises et services : **l'espace Schengen**, qui deviendra en 1997 officiellement un des piliers de l'Union Européenne.

L'espace Schengen implique **l'abolition des contrôles aux frontières internes**. Cette ouverture préoccupe les États membres qui perçoivent une perte de contrôle et **un risque** pour leur sécurité intérieure. Des mesures dites "*compensatoires*" sont alors adoptées avec la création d'**une frontière externe commune** et l'adoption de politiques communes concernant le contrôle renforcé de cette frontière (coordonné par l'agence Frontex depuis 2005), les procédures d'asile, l'immigration ainsi que la lutte contre la criminalité transfrontalière. Ainsi, **dès le départ, l'immigration est associée à une menace contre la sécurité de l'Europe**, qu'il faudrait contenir. Depuis la fin des années 1990, la coopération européenne sur ces matières a continué de s'étendre en poussant toujours plus loin cette approche sécuritaire, suivant une tendance globale de sécuritisation de la migration accélérée par les attentats du 11 septembre 2001[1].

D'un côté, cette logique sécuritaire justifie de durcir les règles d'accès légal au droit d'asile tout en facilitant les procédures d'expulsion. De l'autre, elle pousse à limiter l'entrée "irrégulière" de personnes en augmentant les contrôles aux frontières extérieures, en militarisant ces frontières et poussant ces personnes à arriver sur le sol européen par des voies d'accès "clandestines" et donc dangereuses comme la traversée de la Méditerranée en petit bateau.

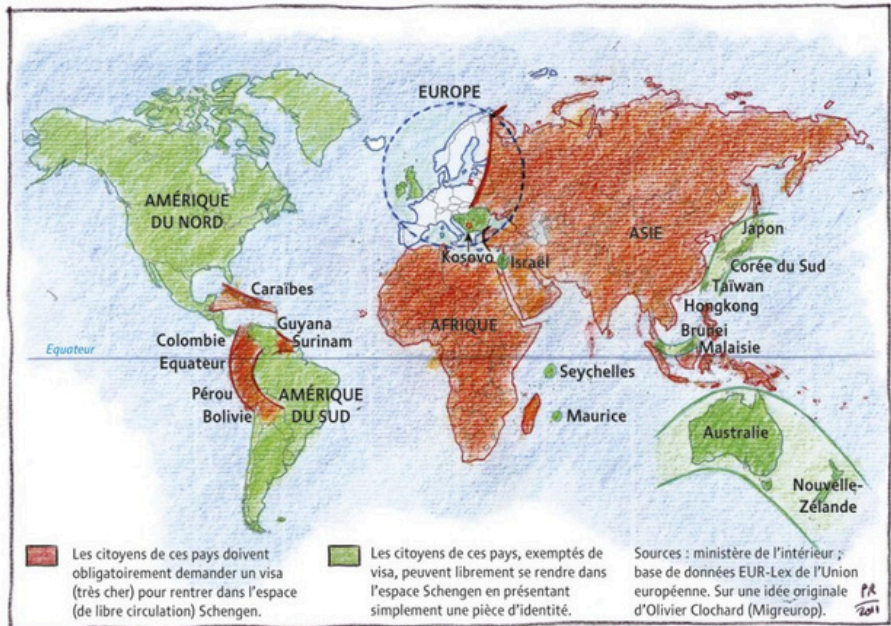
La mise à distance des personnes migrant-es est même effectuée en amont des frontières physiques de l'UE, sur le territoire de pays voisins avec qui l'UE a conclu des accords de coopération pour **externaliser*** les contrôles migratoires. [1]

Aujourd'hui, ce système européen de gestion des frontières repose sur **un véritable arsenal d'instruments de contrôle et de surveillance des personnes migrantes, dont le rouage central est l'agence Frontex**.

PARTIE 1

La forteresse Europe

Des politiques communes européennes en matière de frontières, asile et migration



“Selon d’où l’on vient, l’entrée sur le territoire européen sera une simple formalité (en vert sur la carte) ou au contraire une course d’obstacles, parfois mortelle (en rouge).”

Cette carte, publiée dans le numéro de mars 2012 du Monde diplomatique, est issue de l’Atlas Mondes émergents.

PARTIE 1

La forteresse Europe



Qu'est-ce que l'externalisation?

L'externalisation des politiques migratoires européennes est une stratégie qui vise à déléguer la gestion et le contrôle des flux migratoires à des pays tiers, situés hors de l'Union européenne.

Les principaux pays tiers impliqués dans l'externalisation de la politique migratoire de l'Union européenne sont :

- La Libye
- Le Maroc
- La Turquie
- Le Niger
- L'Albanie
- La Tunisie
- L'Égypte
- Le Liban
- La Mauritanie

L'externalisation a deux objectifs principaux. Premièrement, limiter l'entrée et le séjour des personnes migrantes sur le sol européen. Deuxièmement, faciliter le retour des personnes migrantes depuis l'Union Européenne vers leur pays d'origine ou de transit.

Pour atteindre ces objectifs, l'UE déploie plusieurs stratégies, entre autres, la signature d'accords de réadmission avec des pays tiers. Ces accords obligent les pays tiers à réadmettre leurs propres ressortissants et parfois même les personnes ayant simplement transité par leur territoire

L'intégration de clauses migratoires dans les accords commerciaux ou économiques. La quasi-totalité des accords conclus entre l'UE et des pays voisins comporte désormais des clauses migratoires, notamment des accords de réadmission.

L'instrumentalisation de l'aide au développement. L'UE offre des aides financières, au développement et commerciales en contrepartie de la coopération des pays tiers dans la gestion des flux migratoires.

PARTIE 1

La forteresse Europe



Qu'est-ce que l'externalisation?

La conditionnalité des visas est également utilisée comme outil de pression sur les pays tiers. « En 2021, la France a décidé de réduire de moitié le nombre de visas accordés à l'Algérie et au Maroc, et de 30 % à la Tunisie si ces derniers ne reprenaient pas leurs ressortissants en situation irrégulière sur son territoire. »

Cette politique d'externalisation fait l'objet de nombreuses critiques en raison de ses graves atteintes aux droits humains. Elle compromet notamment le droit d'asile en empêchant les personnes migrantes de solliciter une protection internationale notamment en empêchant physiquement les demandeur.euse.s d'asile d'atteindre le territoire européen où iels pourraient déposer une demande de protection.

Cette politique expose les demandeurs d'asile à des risques accrus de renvois forcés vers des pays où leur vie ou leur liberté pourrait être menacée.

Elle enfreint également des droits fondamentaux tels que le droit de quitter son pays, le droit à la sûreté, l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants.

En outre, elle intensifie la criminalisation de la migration et la militarisation des frontières, forçant les migrants à emprunter des itinéraires toujours plus dangereux.

Par ailleurs, dans certains pays comme la Libye, cette politique contribue à des pratiques de détention arbitraires et inhumaines.

En bref, l'union européenne sous-traite ses obligations en matière de protection internationale.

PARTIE 1

La forteresse Europe



Frontex, le bras armé de la politique migratoire européenne

Fondée en **2004** et opérationnelle depuis 2005, **Frontex est l'agence de garde-côtes et de garde-frontières de l'UE**. Son siège est basé à Varsovie. A sa tête un conseil d'administration qui se compose de représentants des États membres de l'UE et de la Commission européenne. **Elle est actuellement la plus grosse agence de l'UE**. Depuis sa création, et au fil des réformes de son mandat ([2011](#), [2016](#) et [2019](#)), les compétences ainsi que les moyens financiers et humains de Frontex n'ont cessé d'être élargis, notamment sous le prétexte d'apporter une "solution" à ce que les dirigeants européens ont estimé être une "crise migratoire" en 2015.

Plus de budget

Son budget a augmenté, passant de 6 millions d'euros à 845 millions entre 2004 et 2023 (**soit une multiplication par 140 en 14 ans**). Avec ses fonds, Frontex est autorisée à acheter ses propres équipements auprès de l'industrie militaire et de la surveillance.

Plus de personnel

Ses effectifs sont passés d'une cinquantaine de personnes en 2005, à 2100 en 2023 et devraient être portés à 10 000 d'ici 2027.

La dernière révision du règlement de Frontex en 2019 a muni l'agence d'un **contingent permanent de garde-frontières autorisés à porter une arme**.

Plus de pouvoirs

Censée être une agence de coopération et de soutien aux autorités de gestion des frontières des États membres, **Frontex est passé "à un rôle de première ligne sur le terrain"** avec l'extension de son mandat en 2019.

L'agence envoie des agents et du matériel pour assister les garde-frontières nationaux (de pays membres ou pays voisins) dans l'enregistrement et l'identification des personnes migrant-es participant ainsi activement au **fichage et au "filtrage"** des personnes migrantes (notamment via le relevé d'empreintes digitales composant la base de données biométriques Eurodac).

PARTIE 1

La forteresse Europe



Frontex, le bras armé de la politique migratoire européenne

Frontex gère **plusieurs systèmes d'informations européens** qui permettent des échanges de **données sensibles** entre les États membres et leurs agences nationales. Cette accumulation de données sur les personnes en exil (recueillies via des outils de surveillance comme des satellites, hélicoptères ou drones) est clé dans la construction du système de **surveillance** et de « sécurisation » des frontières.

Frontex produit **des rapports de données statistiques** sur les personnes migrantes et les migrations, ainsi que des évaluations des « risques de sécurité et de la vulnérabilité » des États frontaliers.

L'agence peut exiger de ceux-ci qu'ils prennent des mesures extraordinaires si des lacunes sont identifiées dans leur gestion des frontières.

Frontex organise également **la formation des garde-côtes** et garde-frontières nationaux des États membres, mais aussi des pays d'origine et de transit avec qui l'Europe coopère dans l'externalisation de ses politiques migratoires.

Ces formations diffusent ainsi une **approche sécuritaire** selon laquelle l'immigration doit être placée sur un pied d'égalité avec d'autres menaces (piraterie, trafic de drogues, contrebande...) et traitée avec des moyens aussi drastiques.



PARTIE 1

La forteresse Europe



Frontex, le bras armé de la politique migratoire européenne

Frontex participe à la recherche et au **développement de technologies de surveillance** et de contrôle des frontières, en collaboration avec l'industrie militaire et de la sécurité.

L'agence **coordonne aussi les opérations conjointes** de contrôles et de surveillance et les forces nationales impliquées (garde-côte, militaire, police).

Depuis la réforme de 2016, **l'agence peut même intervenir sans le consentement de l'État concerné** si elle estime que celui-ci n'a pas fourni de réponse sécuritaire adéquate à une situation migratoire identifiée comme problématique par les analyses de Frontex

Elle peut aussi déployer **des équipes d'intervention rapide aux frontières** pour assister les États membres confrontés à une "situation d'urgence" d'arrivée d'un grand nombre de personnes à leur frontière extérieure.

Pour les empêcher de rejoindre l'espace Schengen, les personnes migrant-es sont confrontées à **des pratiques violentes qui violent leurs droits** : iels sont violenté-es, expulsé-es de force, ramené-es à la frontière ou encore transféré-es dans un centre de détention pour ressortissants non-européens.

Frontex organise également des **opérations d'expulsion*** de personnes migrantes vers leur pays d'origine, auxquelles participent ses équipes de déportation habilitées à faire usage de la force depuis le règlement de 2016.

Frontex intervient à la demande d'États membres, et a également depuis 2019 le droit d'intervenir même lorsqu'un État ne la sollicite pas, faisant d'elle un acteur central des violentes politiques d'expulsion de l'UE. De nombreux témoignages racontent combien **ces opérations de retour sont indignes et traumatisantes.**



PARTIE 1

La forteresse Europe



Frontex, le bras armé de la politique migratoire européenne

Les **critiques** de Frontex sont légion. Depuis plus de 10 ans, de multiples acteurs documentent l'incompatibilité des missions de l'agence avec le respect des droits fondamentaux, et dénoncent l'**impunité structurelle** dont elle jouit.

Les rapports d'organisations de la société civile, de l'ONU ou de médias dénoncent notamment l'implication – directe ou indirecte – de l'agence dans **des violations systématiques des droits** : mauvais traitements passés sous silence, actes de violence notamment lors d'opérations dites "de sauvetage en mer", discrimination, détention, non-respect du droit d'asile et des procédures, renvois illégaux de migrants à la frontière.

Ces renvois illégaux, appelés push back (refoulements), consistent à intercepter et renvoyer des personnes migrantes à la frontière sans leur permettre de déposer une demande d'asile et sans avoir étudié le risque éventuel que le retour représente pour la vie de chaque personne. [1]

Ils violent des traités internationaux signés par les pays européens, et particulièrement le principe de non-refoulement (art 33 de la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés) ainsi le droit de chaque personne de quitter son pays (art 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

Il est avéré que Frontex et des États membres comme la Grèce, l'Italie ou l'Espagne pratiquent de tels push-back durant leurs opérations conjointes en mer Méditerranée [2]

En octobre 2020, plusieurs médias accusaient ainsi Frontex de s'être rendue complice du refoulement de plusieurs bateaux interceptés en mer Egée, dans le cadre de l'opération d'assistance aux autorités grecques de contrôle des frontières.[3]

Les exactions inquiètent également les institutions européennes elles-mêmes.

En 2022, une enquête de l'OLAF (Office européen de lutte anti-fraude) menée à la démission du directeur de l'agence Fabrice Leggeri, révèle que l'agence avait couvert des refoulements à grande échelle aux frontières et intimidé des employés pour qu'ils gardent le silence sur ces agissements[1].

En 2021 et 2022, le Parlement européen avait, quant à lui, voté le gel d'une partie du budget de Frontex tant que des améliorations en matière de contrôle des droits fondamentaux n'avaient pas été apportées (**source**).

PARTIE 1

La forteresse Europe



Frontex, le bras armé de la politique migratoire européenne

Beaucoup d'inquiétudes sont aussi soulevées par l'**externalisation** qui implique la collaboration de Frontex avec des États tiers et le financement d'activités de contrôle des migrant-es sur territoire de ces derniers afin de "canaliser" les flux en amont. Parmi la vingtaine de pays à qui l'UE délègue sa gestion migratoire, se trouvent **des régimes autoritaires notoirement peu respectueux des droits humains**, à l'instar de la Libye ou la Turquie.

Le manque de contrôle de Frontex est régulièrement pointé du doigt par de nombreuses sources.

La majorité des mécanismes de surveillance sont internes à l'agence, ce qui compromet leur impartialité, et leur mise en œuvre est souvent déficiente. De plus, l'agence elle-même entrave souvent la mise en œuvre efficace des mécanismes de contrôle. La direction de Frontex a caché, à plusieurs reprises, à son propre responsable des droits fondamentaux les cas de violations possibles des droits de humains.

Par ailleurs, le système de signalement des incidents graves présente des carences.

Le processus de dépôt de plainte est complexe et peu connu. Les barrières linguistiques et le manque d'information rendent difficile l'accès au mécanisme pour les personnes concernées. Par ailleurs, les critères d'admissibilité sont considérés comme trop restrictifs et une grande proportion des plaintes reçues sont déclarées inadmissibles.

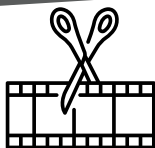
Le mécanisme est également géré en interne par Frontex, ce qui soulève des questions sur son impartialité. Ces facteurs combinés font que le mécanisme de plaintes est largement considéré comme inefficace pour assurer une véritable responsabilité de Frontex en matière de droits fondamentaux.

En outre, **il existe un flou juridique sur la responsabilité des agents de Frontex** et celle des agents des pays hôtes lors des opérations conjointes. L'agence rejette souvent la responsabilité des violations des droits humains sur les gardes-frontières des États membres.

Le Contrôleur européen de la protection des données a critiqué la manière dont Frontex traite les données personnelles des migrants. Il y a un manque de clarté quant à l'utilisation, la portée et la protection des données collectées.

PARTIE 2

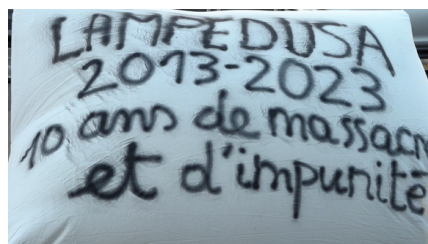
Des frontières mortelles



Nous arrivons sur la Place de la Monnaie dans le centre de Bruxelles. Des militant.e.s du collectif Abolish Frontex lisent les noms des personnes en exil décédées durant leur parcours migratoire, leurs âges, les circonstances de leur mort et le lieu où elles ont perdu la vie.

S'affiche ensuite une bannière où nous pouvons lire : « *Lampedusa, 2013-2023, 10 ans de massacre et d'impunité* ». Cela nous donne une indication supplémentaire sur les raisons de leur présence et sur qu'iels commémorent à travers cette action dans l'espace public.

Derrière une des militantes, nous apercevons les passants qui continuent leur chemin. Des personnes allument des bougies à côté de croix où sont inscrites le nom de victimes. Derrière, une bannière avec l'inscription « *Borders kill* » (les frontières tuent). En arrière-plan, des bâtiments de la commission européenne. Il s'agit d'images d'une autre action qu'Abolish Frontex avait organisé.



PARTIE 2

Des frontières mortelles



- Quelle est l'action principale du film ?
- Que s'y passe-t-il ?
- Quelles impressions vous laisse cette lecture ?
- Qui sont les gens dont on cite les noms ?



Lampedusa : depuis 2013, rien n'a changé

Ce rassemblement commémoratif dans l'espace public bruxellois est organisé par des militant·es du collectif Abolish Frontex le 3 octobre 2023 afin de dénoncer l'effet mortel des politiques migratoires de l'Union Européenne et de rendre hommage à ces victimes.

On y entend les militant·es d'Abolish Frontex lire au micro une liste de personnes qui ont perdu la vie en tentant de rejoindre le sol européen depuis 2013. Les victimes sont des hommes, des femmes, des enfants, dont on ne connaît souvent même pas le nom (selon l'Organisation Internationale des Migrations, deux tiers des personnes mortes sur leur parcours migratoire ne sont malheureusement jamais identifiés[1]).

Certaines des personnes citées sont mortes noyées dans la Méditerranée, dans la mer Égée ou dans la rivière Evros à la frontière entre la Turquie et la Grèce. D'autres ont été abattues près d'un lieu de passage, comme à Calais par la police française ou près de Ceuta par les polices espagnoles et marocaines. D'autres personnes encore meurent en essayant de franchir la clôture de barbelés qui encercle la zone espagnole Melilla enclavé dans le territoire marocain.

D'autres encore meurent en détention.

Entravées dans leur circulation par les politiques européenne de gestion des frontières, les personnes en quête de protection sont poussées à suivre des trajectoires toujours plus dangereuses. Elles empruntent différents chemins pour tenter de rejoindre l'Europe par les terres ou par la mer, à bord de bateaux de fortune inadaptés à la navigation et surchargés de passager·ères.

PARTIE 2

Des frontières mortelles



Depuis de plusieurs années, **la route traversant la Méditerranée est la plus empruntée vers l'Europe**. Elle est aussi la route migratoire **la plus meurtrière de la planète**. Selon le Missing Migrant Project lancé en 2014 par l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), 70 000 personnes migrantes seraient mortes ou disparues entre 2014 et 2024 dans le monde, dont 24 000 personnes uniquement sur la route centrale méditerranéenne soit une personne sur trois[1]. Ces chiffres sont sous-estimés puisqu'on ignore souvent le nombre exact de passager-ères des embarcations et donc le nombre de disparu-es. De plus, de nombreux corps ne sont pas retrouvés après un naufrage. Et les décès ne sont pas toujours enregistrés par les autorités[2]...

Depuis 2013, la route centrale est devenue de plus en plus dangereuse et le risque de mourir en traversant a augmenté. Alors qu'on observe une diminution du nombre de traversées, proportionnellement plus de personnes y trouvent la mort[1].

Ça s'est empiré

Le rassemblement commémoratif marque le dixième anniversaire du tristement célèbre naufrage de Lampedusa du 13 octobre 2013 qui fit 368 morts. Lors de ce naufrage, une embarcation transportant plus de 500 personnes (en grande partie des Érythréen-ne-s risquant une dangereuse traversée vers l'Europe en fuyant la Libye) chavira à moins d'un kilomètre de l'île italienne de Lampedusa, sur la route centrale méditerranéenne.

Très médiatisé car proche des côtes italiennes et de leurs habitant-es, cet événement tragique suscita une vive émotion. Les autorités italiennes et européennes exprimèrent alors leur volonté d'agir pour empêcher de tels drames ne se reproduisent[1] et adoptèrent des mesures, jugées insuffisantes par de nombreux par de nombreux observateurs[2]

Fin octobre 2013, l'Italie lança l'opération militaire et humanitaire Mare Nostrum qui visait à secourir les personnes migrantes en détresse en mer Méditerranée. D'importants moyens humains et matériels furent déployés permirent de sauver plus de 150 000 personnes.

PARTIE 2

Des frontières mortelles



Malgré ces résultats, Mare Nostrum prit fin en octobre 2014 et fut remplacée par une opération européenne beaucoup plus modeste, l'Opération Triton mise en œuvre par Frontex. Cette transition fut largement critiquée par les organisations humanitaires qui dénonçaient **l'insuffisance des moyens** de Triton pour assurer l'efficacité des opérations de sauvetage.

En réalité, l'ampleur de l'Opération Triton (et donc sa capacité à sauver des vies en mer était limitée) par rapport Mare Nostrum : budget divisé par 3 équipements insuffisants, périmètre limité aux eaux territoriales européennes et pas de patrouilles en eaux profondes. Il s'agissait en réalité d'une mission limitée à la surveillance des frontières plutôt qu'à la recherche et au sauvetage de personnes en détresse...

En réalité, depuis 2013 et le naufrage de Lampedusa, les dirigeant-es européen-nes n'ont fait que durcir leurs politiques sécuritaires, pourtant à l'origine même des morts sur les routes migratoires.

La crise de l'asile de 2015, présentée à tort comme une "crise migratoire", a marqué un tournant dans le renforcement sécuritaire des politiques migratoires. En 2015, l'arrivée de près d'un million[1] de personnes exilées en Europe dont la majorité par la mer Méditerranée provoqua des réponses politiques marquées par l'hostilité plutôt que la solidarité et fut suivie par l'adoption de mesures encore plus répressives à l'encontre des personnes migrantes[2].

Plutôt que d'ouvrir des alternatives plus sûres aux traversées en accroissant les possibilités de migration légale et la délivrance de visas, les procédures et les conditions d'accès à l'asile sont régulièrement durcies.

Pour empêcher les traversées, l'UE investit dans le renforcement du contrôles des frontières maritimes via l'extension de Frontex et des moyens de surveillance, détection et partage d'information.

Ce renfort des moyens de Frontex est notamment justifié par son nouveau rôle de coordinateur d'opérations SAR (Search and Rescue) durant lesquelles l'agence est accusée de se concentrer sur le contrôle des frontières et la criminalisation des départs plutôt que l'aide aux personnes en détresse en mer[2].

PARTIE 2

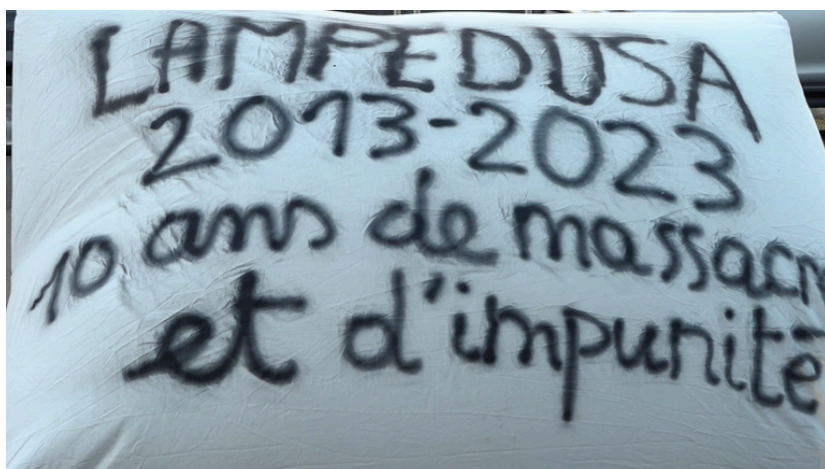
Des frontières mortelles



L'UE mise aussi sur la "**prévention des départs**" via sa politique d'**externalisation** auprès des pays d'origine et de transit dont certains connus pour des violations systématiques des droits humains.

Plutôt que d'aider les personnes migrantes à arriver dans un lieu sûr où l'accès à une procédure d'asile et le respect de leurs droits sont garantis, l'UE facilite leur déportation vers ces pays et se rend complice de nombreuses violations des droits humains (push back illégaux, détention, torture...).

La commémoration d'Abolish Frontex se tient annuellement à la date du 3 octobre 2013 du naufrage de Lampedusa, devenue aujourd'hui le symbole de l'hypocrisie et l'impunité organisée de l'Europe quant aux conséquences de ses politiques migratoires[3].



PARTIE 2

Des frontières mortelles



- Quels sont les slogans brandis par les militant.e.s ?
- Qu'est-ce qu'ils vous évoquent ?
- Quel message les militant.es veulent faire passer ?



La nécropolitique (comme grille de lecture)

La notion de **nécropolitique** nous semble utile pour penser l'effet mortel des politiques des États. Cette notion, forgée par le penseur postcolonial Achille Mbembe, est mobilisée par beaucoup de chercheur-euses et militant.e.s qui travaillent sur les politiques migratoires de l'UE.

La nécropolitique complète le concept de **biopolitique** du sociologue Michel Foucault. La biopolitique, du grec bios signifiant "**vie**", désigne la façon dont les États-Nation européens exercent un pouvoir d'intervention sur la vie de leur population. Selon Foucault, ces États tirent leur légitimité des biopolitiques par lesquelles **ils aident à faire vivre les personnes désignées comme les "bons citoyens"**.

Mbembe veut se détacher de l'eurocentrisme des travaux de Foucault, qui minimisent la violence commise contre les Noirs et les personnes non-blanches et sous-estiment du rôle du colonialisme. Le racisme y est présenté comme une sorte d'exception à la règle.

Or Mbembe affirme que dans les États coloniaux et postcoloniaux, ce pouvoir de mort, **le nécropouvoir, vise activement l'élimination des corps racisés** marqués comme "Autres" de moindre de valeur et donc exposables à la mort[1].

PARTIE 2

Des frontières mortelles



La nécropolitique (comme grille de lecture)

L'auteur rappelle combien le colonialisme occidental et la racialisation sont au cœur des politiques mortifères des États modernes à l'égard de certaines populations, en affirmant que « *la race a constitué l'ombre toujours présente sur la pensée et la pratique politiques occidentales, surtout lorsqu'il s'agit d'imaginer l'inhumanité des peuples étrangers et la domination à exercer sur eux* »[1].

NOUS

Une partie de la population, les **personnes blanches**, est racialisée favorablement.

Elle est construite comme **la norme** de référence positive par son association à **la civilisation, la raison, la modernité** et la pensée humaniste des Lumières. Leurs **qualités morales** et humaines intrinsèques en font des **membres respectables du Nous, dépositaires légitimes de la citoyenneté et des droits qui y sont liés**. Ils et elles méritent de vivre sous la protection de l'État qui s'active à les faire vivre[1].

EUX

En face, les **personnes non-blanches** sont racialisés défavorablement.

Iels sont imaginaires réduits.e.s à **une entité ethnique homogène**, celles des indigènes qui seraient "**sauvages**", "barbares", païens et sous évolués[1].

Ces Autres sont placés en dehors de l'univers de la raison, de la civilisation et même de l'humanité.

A l'opposé du Nous, ces étrangers forment un **Eux considéré comme inapte et indigne du statut de citoyen**. Ces "**indésirables**" sont déshumanisés et présentés comme des êtres dangereux et criminels qu'il faut mettre hors d'état de nuire pour protéger le Nous.

PARTIE 2

Des frontières mortelles



La nécropolitique (comme grille de lecture)

C'est l'existence de ces deux catégories, **les citoyens et les non-citoyens**, qui permet de réserver aux personnes **des droits et traitements différents**. Le statut de "non-citoyens" place les colonisés et leurs descendants sous un régime juridique d'exception qui autorise l'État à employer des moyens spéciaux (parfois mortels) en dérogeant au droit commun. Leur corps est construit comme un corps d'exception, ou comme l'explique l'auteur Sidi Mohammed Barkat, "**un corps sur lequel la violence institutionnelle dégagee des contraintes de la loi commune peut s'exercer à tout instant et en tout lieu**"[1].

La nécropolitique de l'État, justifiée par ce régime spécial, peut donc s'appliquer violemment sur ces personnes afin de contrôler leur existence **sans que cela ne nous paraisse inacceptable**. Au contraire, ces politiques mortelles sont présentées comme **nécessaires** pour protéger le Nous d'un Eux qui menace sa sécurité et celle de la Nation.

Cette impunité permet "*que les auteurs de ces exactions ne soient pas appelés assassins et qu'au contraire, leurs actes apparaissent plutôt comme une sorte de légitime défense de l'homme digne d'être libre, défense des droits de l'homme authentiquement homme*"[1]

PARTIE 2

Des frontières mortelles



La nécropolitique (comme grille de lecture)

Sous ce système nécropolitique, les personnes migrantes subissent des violations de leurs droits fondamentaux qui ne s'appliquent "universellement" qu'aux membres du Nous. Elles sont mises à mort par l'action directe ou indirecte des agents européens et nationaux :

- Maltraitance et violences aux frontières par les forces de l'ordre.
- Noyade lors du naufrage des embarcations en mer, avec une intervention tardive ou inexistante de Frontex malgré leurs appels de détresse et les moyens de sauvetage dont dispose l'agence.
- Renvois illégaux des personnes rescapé.es en dehors des frontières de l'Europe, dans des pays voisins où elles sont placées en détention illégale, exposé.es à des violations des droits humains et privées de tout moyen de contester juridiquement cette violence.
- Surveillance, répression et enfermement des personnes migrantes se trouvant sur le territoire national d'États membres
- Plus généralement, traitement inhumain et dégradant portant atteinte à la dignité des personnes, avec des conséquences sur leur santé physique et mentale même à long terme.

En conclusion, les frontières de l'UE tuent, via l'action ou l'inaction des acteurs européens et **ces morts ne sont pas des dommages collatéraux mais bien le résultat d'un système organisé de mort et d'impunité**. Ni les décideurs ni les exécutants de ces politiques mortifères ne voient leur responsabilité engagée car le traitement nécropolitique des personnes racisées est rendu acceptable.

PARTIE 2

Des frontières mortelles



La nécropolitique (comme grille de lecture)

Sous ce système nécropolitique, les personnes migrantes subissent des violations de leurs droits fondamentaux qui ne s'appliquent "universellement" qu'aux membres du Nous. Elles sont mises à mort par l'action directe ou indirecte des agents européens et nationaux :

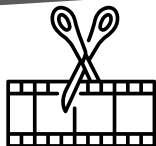
- Maltraitance et violences aux frontières par les forces de l'ordre.
- Noyade lors du naufrage des embarcations en mer, avec une intervention tardive ou inexistante de Frontex malgré leurs appels de détresse et les moyens de sauvetage dont dispose l'agence.
- Renvois illégaux des personnes rescapé.es en dehors des frontières de l'Europe, dans des pays voisins où elles sont placées en détention illégale, exposé.es à des violations des droits humains et privées de tout moyen de contester juridiquement cette violence.
- Surveillance, répression et enfermement des personnes migrantes se trouvant sur le territoire national d'États membres
- Plus généralement, traitement inhumain et dégradant portant atteinte à la dignité des personnes, avec des conséquences sur leur santé physique et mentale même à long terme.

En conclusion, les frontières de l'UE tuent, via l'action ou l'inaction des acteurs européens et **ces morts ne sont pas des dommages collatéraux mais bien le résultat d'un système organisé de mort et d'impunité**. Ni les décideurs ni les exécutants de ces politiques mortifères ne voient leur responsabilité engagée car le traitement nécropolitique des personnes racisées est rendu acceptable.



PARTIE 3

Un mur d'indifférence ?



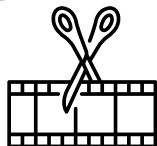
Nous nous retrouvons à nouveau dans le quartier européen. Une militante continue à égrener la liste des victimes sur des plans de vigiles, de fonctionnaires européens avec leurs badges qui franchissent les entrées sécurisées des bâtiments des institutions symbolisant l'enclave de pouvoir que constituent ces bâtiments.

Ensuite la caméra passe sur les fenêtres sans tain des bâtiments, ces fenêtres manquent de transparence comme l'agence Frontex.



PARTIE 3

Un mur d'indifférence ?



La liste des mort.e.s aux frontières reprend sur un plan d'une bannière dont l'inscription se dévoile peu à peu : « *Humans before borders* » (Les humains avant les frontières).

La caméra filme ensuite les passant.e.s, certain.e.s s'arrêtent interpellé.e.s par ce qu'iels entendent.

Après un plan avec l'inscription « *11/10/2013 268 Malte- Lampedusa* », qui fait référence à un naufrage qui a eu lieu entre l'île de Malte et Lampedusa, nous entendons une militante d'Abolish Frontex qui nous explique que ce naufrage-là n'a pas provoqué autant d'émotion que celui du 3 octobre 2013 car il s'est passé loin des côtes. Le 3/10/13, les habitant.e.s de Lampedusa ont sauvé des personnes ce jour-là et cela a provoqué beaucoup d'émotion.



PARTIE 3

Un mur d'indifférence ?



- Que vous évoquent ces mots : migrants, exilés, réfugiés ?
- Quelles représentations véhiculent ces termes selon vous ? (positives, négatives, lesquelles ?)
- Comment parle-t-on des migrations et des personnes exilées dans les médias grand public?



Un mur d'indifférence ?

Cette séquence souhaite mettre en avant qu'il est possible de prendre conscience du monde dans lequel nous vivons, de ressentir de l'empathie lorsqu'on en nous donne la possibilité, lorsqu'on reçoit les informations nécessaires pour. **Les États ont intérêt à invisibiliser toujours plus les actions meurtrières** en tentant de repousser les drames aussi loin que possible des côtes où seraient visibles pour les citoyen.nes européen.nes. **Notre indifférence est aussi construite par la manière dont les médias grand public traitent ses informations** et représentent les personnes en exil et les migrations.

Depuis 2015 en particulier, les médias grand public occidentaux adoptent très fréquemment le prisme de la « **crise migratoire** » ou de la « crise des migrants » pour aborder les migrations. Ce vocabulaire contribue à façonner la perception des migrations comme des situations exceptionnelles et problématiques nécessitant des réponses immédiates et drastiques.

La véritable crise concerne plutôt l'accueil des personnes en exil et est davantage liée à une réponse politique et sociale qu'au nombre réel de personnes migrantes ou leur prétendu impact négatif sur nos sociétés.

Parler d'une crise de l'accueil permettrait de mieux cibler les véritables enjeux : **un manque de solidarité** et un manque de volonté à mettre en place une réponse humanitaire collective et digne.

Les médias, à la suite de nos gouvernements, en adoptant le prisme de la « crise migratoire », ont accentué l'idée que les migrations étaient avant tout une menace. Ce type de discours justifie des mesures coercitives, comme la fermeture des frontières ou la mise en place de contrôles de plus en plus stricts. Cette approche a nourri des **discours racistes**, qui exploitent cette notion de « crise » pour légitimer des politiques migratoires restrictives et des sentiments nationalistes.

PARTIE 3

Un mur d'indifférence ?



Normaliser la crise

L'agence **Frontex produit des informations sur les migrations** via ses rapports et des statistiques qui sont largement repris dans les médias et les discours politiques et influencent les décisions stratégiques et opérationnelles. Ces informations **sont présentées comme objectives et purement techniques**. Or elles sont **porteuses d'une orientation politique anti-migratoire et sécuritaire**. Frontex « *dépeint dans ses rapports d'analyse une situation de « crise perpétuelle* » aux frontières de l'Union Européenne. Or, le discours de Frontex est en complète contradiction avec ses propres statistiques : le nombre de franchissements dits irréguliers est en diminution constante depuis 2015, passant de 1 822 177 personnes à 141 846 personnes en 2019 puis 125 226 personnes en 2020. »

Frontex, à travers sa production d'informations, **normalise la crise qui contribue à normaliser les réponses sécurisées**, perçues alors comme nécessaires.

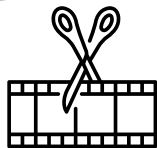
Par ailleurs, les rapports de Frontex se concentrent principalement **les aspects quantitatifs et sécuritaires** de la migration, sans explorer les causes profondes des migrations (conflits, inégalités économiques, dérèglement climatique, etc.). Cela contribue à une **vision réductrice** de la migration, la présentant comme un phénomène principalement lié à la gestion des frontières **au détriment d'une approche plus globale et humaine**.

De plus, elles sont **produites dans des conditions opaques** et comportent des problèmes méthodologiques graves. D'ailleurs, le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) a remis en question la méthodologie utilisée par Frontex, pointant notamment "*la faible fiabilité des données collectées*" pour ses analyses de risques.

Par exemple, Frontex compte le nombre de passages de frontières plutôt que les personnes individuelles, ce qui conduit à un double comptage si une même personne tente de franchir la frontière à plusieurs reprises. Cela gonfle donc artificiellement les chiffres présentés et justifie l'augmentation constante des moyens de cette agence.

PARTIE 4

Une impunité organisée



Nous passons à un autre point de vue, à travers une longue-vue qui observe le quartier européen dont une fresque géante qui affirme que « *The future is Europe* ».

Après s'être attardé le pictogramme d'une caméra de surveillance, s'affiche ensuite un panneau où nous pouvons lire « *Tout état exige du capitaine d'un navire battant son pavillon qu'il prête assistance à quiconque est trouvé en péril en mer. Droit de la mer, article 98, paragraphe 1* ».

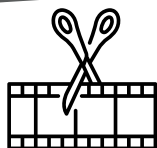


Tout état exige du capitaine d'un navire battant son pavillon qu'il prête assistance à quiconque est trouvé en péril en mer.

Droit de la mer, article 98, paragraphe 1.

PARTIE 4

Une impunité organisée



La caméra change d'angle de prise de vue, nous sommes en contre-plongée, écrasés par les bâtiments. Nous entendons l'extrait d'une prise de parole du vice-président de la Commission, Margaritis Schinas.

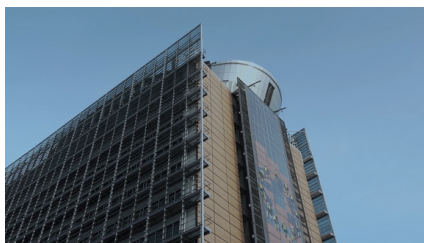
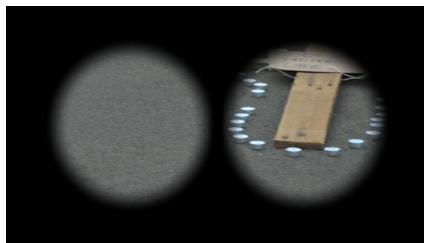
Elle semble de venir de l'intérieur du bateau.

Ensuite, nous nous retrouvons plus littéralement du point de vue de Frontex, via des images provenant du centre de contrôle alternées avec des images de l'action de Frontex. Les agents de Frontex voient la mort, les victimes mais choisissent de ne pas leur venir en aide.

Les derniers plans sont ceux du bâtiment de la commission qui semble passer son chemin et se rend également coupable de ne pas porter assistance aux victimes.



ce sont les symptômes...



PARTIE 4

Une impunité organisée



Est-ce que vous remarquez un changement dans la manière dont les bâtiments sont filmés? Qu'est-ce que cela signifie?



Une impunité organisée

Cette partie évoque l'indifférence et l'inaction face aux bateaux en détresse de la part de Frontex (et par extension les institutions européennes), malgré leur puissance d'action et le fait qu'ils disposent des outils nécessaires pour agir.

Ce système mortel de gestion des frontières dont "l'effet est de tuer pour dissuader"[1], s'accompagne de ce que la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies appelait déjà en 2017 un "régime d'impunité quasi généralisé" qui protège les responsables face aux pertes de vies humaines massives parmi les personnes migrantes.

Il est avéré[1] que Frontex et les États membres se rendent coupables de violations des droits humains et des obligations de droit international que les États sont pourtant tenus de respecter[2] (comme la Convention de Genève relative au statut réfugiés de 1951, la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritime de 1979, la Convention de l'ONU sur le droit de la mer de 1982...).

Les violations sont particulièrement évidentes dans le manque d'assistance aux bateaux en détresse (article 98 du Droit de la Mer, montré dans le film) et dans les renvois illégaux des bateaux interceptés en eaux européennes vers des pays hors-UE où les personnes migrantes ne sont pas débarquées en "lieu sûr"[1] comme l'exige le droit international.

Pourtant, dans ses centres de contrôle, Frontex dispose de moyens techniques très développés pour accéder aux données navigation en temps réel et faciliter l'assistance aux embarcations en détresse, mais dont l'agence semble avoir une "sous-utilisation" qualifiable de nécropolitique[1]

PARTIE 4

Une impunité organisée



Ni Frontex ni les États membres de l'UE ne sont pourtant tenus responsable de leur rôle actif dans la mise en danger et mise à mort des personnes en migration vers l'Europe. Par conséquent, "cette situation crée un contexte favorable à la perpétuation de ces crimes et violations », selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme[1]

Plusieurs stratégies permettent aux pays de l'UE et à Frontex de se soustraire à leur responsabilité

Invisibiliser les violations

L'effet mortel des politiques migratoires et de l'action de Frontex n'est quasi pas abordé par les institutions qui préfèrent se concentrer sur les chiffres des entrées dites irrégulières sur le territoire. Pire, Frontex fait de la rétention d'informations à ce sujet et empêche les organes de contrôle des droits fondamentaux internes à l'agence d'y avoir accès, les entravant ainsi dans leur travail[1]. Frontex est également accusé d'avoir intimidé des agents à garder le silence sur ses exactions, selon le rapport de l'OLAF sorti en 2022 et lui-même resté confidentiel malgré les demandes répétées du Parlement de le rendre public[2]. Les victimes des frontières sont ainsi invisibilisées et leurs morts passées sous silence ce qui participe à leur déshumanisation et à la normalisation de la violence néropolitique qui vise les personnes migrantes sans mise en cause de la culpabilité de l'UE et de Frontex.

PARTIE 4

Une impunité organisée



Ni Frontex ni les États membres de l'UE ne sont pourtant tenus responsable de leur rôle actif dans la mise en danger et mise à mort des personnes en migration vers l'Europe. Par conséquent, "cette situation crée un contexte favorable à la perpétuation de ces crimes et violations », selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme[1]

Plusieurs stratégies permettent aux pays de l'UE et à Frontex de se soustraire à leur responsabilité.

Invisibiliser les violations

L'effet mortel des politiques migratoires et de l'action de Frontex n'est quasi pas abordé par les institutions qui préfèrent se concentrer sur les chiffres des entrées dites irrégulières sur le territoire. Pire, Frontex fait de la rétention d'informations à ce sujet et empêche les organes de contrôle des droits fondamentaux internes à l'agence d'y avoir accès, les entravant ainsi dans leur travail[1]. Frontex est également accusé d'avoir intimidé des agents à garder le silence sur ses exactions, selon le rapport de l'OLAF sorti en 2022 et lui-même resté confidentiel malgré les demandes répétés du Parlement de le rendre public[2]. Les victimes des frontières sont ainsi invisibilisées et leurs morts passées sous silence ce qui participe à leur déshumanisation et à la normalisation de la violence néropolitique qui vise les personnes migrantes sans mise en cause de la culpabilité de l'UE et de Frontex.

Externaliser la responsabilité

Les politiques d'externalisation des politiques migratoires et de contrôle frontalier vers des pays tiers permet à l'UE de placer la responsabilité du crime hors du territoire européen en sous-traitant le "sale boulot". De cette façon, l'UE se dérobe à ses obligations internationales en toute impunité et prive les victimes des conséquences de ces politiques de la possibilité de demander réparation. De cette façon, "l'Europe préserve sa prétendue intégrité culturelle et éthique en déléguant son droit souverain de tuer des milliers de migrants par an à d'autres acteurs (par exemple, en Libye) et à des agences non humaines, apparemment loin de ses côtes (dans les déserts et les camps)."[1]

PARTIE 4

Une impunité organisée



Profiter du flou juridique

Vu la complexité du cadre juridique qui entoure Frontex et l'absence de vrai contrôle, il est difficile de tenir l'agence ou son personnel responsables de leurs actions[1]. Le Médiateur Européen lui-même dénonçait en février 2024 l'existence d'un flou juridique sur la responsabilité juridique qui incombe aux États Membres et à la Commission[2]. Dans le cadre d'opérations de sauvetage en Méditerranée, la mer elle-même représente une "zone grise de responsabilité". En jouant sur l'interprétation floue des traités internationaux qui règlementent la souveraineté des États en mer, l'UE fait de la géographie un alibi moral pratique pour placer la responsabilité du sauvetage et des morts hors de l'UE[3].

Externaliser la responsabilité

Les politiques d'externalisation des politiques migratoires et de contrôle frontalier vers des pays tiers permet à l'UE de placer la responsabilité du crime hors du territoire européen en sous-traitant le "sale boulot". De cette façon, l'UE se dérobe à ses obligations internationales en toute impunité et prive les victimes des conséquences de ces politiques de la possibilité de demander réparation. De cette façon, "l'Europe préserve sa prétendue intégrité culturelle et éthique en déléguant son droit souverain de tuer des milliers de migrants par an à d'autres acteurs (par exemple, en Libye) et à des agences non humaines, apparemment loin de ses côtes (dans les déserts et les camps)."[1]

PARTIE 4

Une impunité organisée



Dépolitiser le contrôle des frontières...

Les acteurs politiques et Frontex abordent la question des frontières sous un prisme exclusivement technique et les solutions proposées sont présentées "apolitiques" car basée sur une analyse "objective" des risques. Les tâches de Frontex constitueraient uniquement "un ensemble de mesures neutres, souhaitables de toute évidence dans l'intérêt de l'efficacité et la sécurité"[1]. Ce cadrage dépolitise la question migratoire et cache les responsabilités politiques derrière les décisions. Les États peuvent se cacher derrière l'agence à qui ils délèguent l'action technique, tout en gardant en réalité le contrôle politique derrière [3].

Par ailleurs, ces 10 dernières années, face à la médiatisation des naufrages, les autorités européennes et Frontex ont prétendu adopter une "approche humanitaire" tournée vers les opérations de sauvetage. Mais beaucoup y voient un habillage sémantique, car derrière ces opérations de sauvetage se cache en réalité un renfort des moyens de surveillance [1]. L'argument humanitaire est instrumentalisé pour justifier des mesures censées mettre les personnes migrantes en sécurité mais qui ont l'effet inverse. A l'instar des "hotspots" qui sont présentés comme des centres "d'accueil" de première ligne mais qui sont plutôt des "camps d'internement pour étrangers aux portes de l'UE".

Les gouvernements peuvent se reposer sur le fait qu'ils font des « efforts humanitaires » plutôt que de changer les politiques sécuritaires anti-migratoires à la racine de cette situation mortifère. D'autant qu'en réalité l'UE et les États sous-financent les opérations de sauvetage et criminalisent le travail des ONG (accusations pénales d'aide aux passeurs, refus d'accès aux ports et taxes portuaires exorbitantes, règles de sauvetage durcies...)[4]

Au bout du compte, la solution humanitaire n'est qu'un pansement sur une plaie béante qui se concentre sur les conséquences en détournant l'attention des causes réelles des décès en mer : le système néropolitique de gestion migratoire de l'UE décidé par les États membres et mis en œuvre par Frontex. Le recadrage humanitaire participe ainsi au statu quo et à l'impunité des responsables politiques.

PARTIE 4

Une impunité organisée



Vers le pire : le pacte migratoire européen

Le contexte politique européen de ces dernières années est marqué par la montée en puissance des partis nationalistes au niveau national et européen, l'extrême-droitisation des idées de la droite traditionnelle et la normalisation des discours racistes notamment dans les médias[1].

Cette tendance conservatrice aggrave la logique sécuritaire de l'immigration et accélère le durcissement des politiques frontalières et migratoires de l'UE. Les partis de droite et d'extrême-droite plaident pour un système anti-migratoire toujours plus dur et in fine toujours plus mortel pour les personnes en exil. Dans le film, on entend l'ancien vice-président de la Commission chargé des Migrations et de la Promotion du mode de vie européen, Margaritis Schinas, dont le parti nationaliste grec s'allie à l'extrême droite, faire un discours ([disponible en entier ici](#)) en octobre 2023 appelant à la mise en place d'un système plus strict via l'adoption rapide du Pacte Asile et Migration.

Initialement proposé par le Commission européenne en 2020 sous prétexte de répondre à la "crise migratoire de 2015", ce Pacte Asile et Migration a finalement été adopté en mai 2024 après 4 ans de négociations entre le Parlement, le Conseil, la Commission et les États Membres. Pour le monde militant et associatif qui s'est battu avec acharnement contre son adoption, cette nouvelle réglementation est dévastatrice car elle entraînera une régression des droits de personnes migrantes et une augmentation des souffrances humaines à chaque étape du parcours des personnes cherchant à obtenir l'asile. Pour la directrice du Bureau d'Amnesty International Eve Geddie il ne fait aucun doute " cet accord est conçu pour entraver davantage l'accès de ces personnes à la sécurité"[1].

PARTIE 4

Une impunité organisée



Vers le pire : le pacte migratoire européen

Ce pacte entraînera notamment :

- **Un renforcement des contrôles aux frontières** avec un "filtrage" des ressortissant.e.s d'États tiers dès leur arrivé aux frontières sur base d'un examen de santé, d'identité, de sécurité et de vulnérabilité afin de diriger directement vers une procédure de retour ou une procédure d'asile (ce qui enfreint de facto le droit d'asile)
- **Le regroupement massif de personnes aux frontières dans des camps** provisoires surpeuplés et fermés, autrement dit **des camps de détention**
- **La détention systématique aux frontières de l'UE**, y compris des familles avec enfants de plus de 12 ans
- Des procédures d'asile accélérées aux frontières, **un risque accru de déni du droit d'asile et d'expulsions abusives**
- **Un détérioration des conditions de vie des personnes en exil** déjà dénoncées aussi bien aux frontières qu'au sein des États membres
- **Une stratégie centrée sur les retours forcés**

Le pire reste à craindre, notamment vu la nouvelle composition de Commission européenne d'Ursula von der Leyen 100% conservatrice formée depuis octobre 2024 et ayant créé l'indignation avec la nomination pour la première fois d'un vice-président d'extrême droite, Raffaele Futto, ancien ministre de Giorgia Meloni en Italie[1]. De plus, la Commission a déjà fait des propositions pour tripler le personnel de Frontex qui passerait à 30 000 agents[2] et créer des "centres de retour" de détention en dehors de l'UE[3]...

PARTIE 4

Une impunité organisée



Abolir Frontex et le système qu'il représente

Face à ces constats, la campagne Abolish Frontex portée par un grand nombre d'ONG et activistes a une position très claire : il faut démanteler ce système, non pas le réformer.

" La réforme vise à améliorer quelque chose qui existe déjà. Mais nous ne croyons pas qu'il faille rendre Frontex – ou le régime frontalier de l'UE – plus "efficace". Nous ne voulons pas "mieux surveiller" les refoulements ; nous voulons que les refoulements cessent. Nous ne voulons pas rendre les vols de déportation "plus sûrs" ; nous voulons que les déportations cessent. (...) Nous ne voulons pas rendre le contrôle des frontières "conforme aux droits humains" ; le contrôle des frontières est incompatible avec les droits humains des personnes en déplacement.

« Libérer la Méditerranée pour nous libérer. Aujourd'hui, la liberté de circuler n'est pas reconnue comme un droit fondamental, ni par l'Union européenne, ni par nos parlements, ni par nos organisations progressistes et écologistes. Et je pars de cette question, comment pourrait-on faire de la liberté de circuler sans condition une modalité de mise à l'abri en cas de désastre climatique. Ce qui est actuellement reconnu comme un droit, c'est le fait de quitter une terre dévastée. Mais ce qui n'est pas garanti, c'est d'arriver à bon port. Et donc je m'adresse aux Européen·nes que nous sommes, est-ce que nous considérons comme normal le fait que les Européen·nes puissent circuler librement en Afrique pour le travail ou l'aventure, voire même pour la solidarité internationale, mais que l'inverse ne soit pas vrai ? L'entreprise capitaliste a besoin d'entraves à la liberté de circuler. La mer Méditerranée est un mur de haine et criminel, c'est une terre rendue criminelle puisqu'elle est le lien pour le pillage des ressources de l'Afrique, lieu de pillage impérialiste et colonial, mais aussi lieu du filtrage des individus selon leur utilité ou non. »

Fatima Ouassak

POUR ALLER PLUS LOIN

Article, rapports

Nécropolitiques (2006) par Achille Mbembe

Naufrage de Lampedusa (2014) par Claire Rodier de co-fondatrice du réseau Migreurop et juriste au GISTA (Groupe d'information et de soutien des immigrés)

Enquête avec cartographie interactive (2022) par Human Rights Watch et Border Forensic, sur la complicité de la surveillance aérienne de Frontex aux abus contre les personnes migrantes en Lybie

Décryptage du pacte européen sur l'asile et la migration (2024) par l'association la Cimade

Crimes sans châtiment – ou comment l'UE transforme la Méditerranée en charnier liquide(2023) par Eirini Gaïtanou et Stathis Kouvélakis

Pacte asile et migration : un pas de plus dans la nécropolitique européenne (2024) par Emmanuelle Carton pour le CADTM

How maps in the media make us more negative about migrants (2020) par The Correspondent

Livres

Pour une écologie pirate, et nous serons libres (2023) par Fatima Ouassak

Atlas des migrations dans le monde : Libertés de circulation, frontières et inégalité (2022) par Migreurop

Xénophobie Business (2014) par Claire Rodier

Le corps d'exception (2004 ;2024) par Sidi Mohammed Barkat

L'odyssée d'Hakim (2018) par Fabien Toulmé

Sites

Campagne Abolish Frontex en Belgique qui milite pour l'abolition de Frontex
Migreurop : un réseau euro-africain d'associations, de militant·e-s et de chercheuses et chercheurs actifs sur la sensibilisation et de dénonciations des politiques de mise à l'écart des personnes en migration

Forensic Architecture qui réalise des enquêtes (souvent adaptées au format vidéo) notamment sur des naufrages en Méditerranée afin d'identifier les responsabilités des acteurs étatiques et Frontex

POUR ALLER PLUS LOIN

Sites

Coordination des sans papiers de Belgique : un réseau autonome de tous les collectifs sans papiers en lutte actuellement à Bruxelles/en Belgique, parmi lesquels le Comité des Femmes sans papiers et le collectif La Voix des Sans Papiers

Getting the voice out : collectif belge qui lutte contre les centres fermés et les expulsions

CRACPE – Collectif de Résistance aux Centres pour Étrangers qui se mobilise depuis 1997 contre le centre fermé pour étrangers situé à Vottem en Belgique

Projet Missing Migrants lancé en 2014 par l'Organisation Internationale des Migrations

Collectif Solidarity Watch qui dénonce la criminalisation de la solidarité avec et entre les exilés (basé en France)

Vidéos et podcasts

Ce pacte tue (2024) par ZIN TV

Death by Rescue : The lethal effects of the EU's policies of non-assistance (2016) par Forensic Oceanography : adaptation vidéo d'une enquête collaborative sur 2 naufrages en Méditerranée et le lien avec l'évolution des politiques de l'UE en matière de sauvetage en mer (en particulier le retrait des opérations de sauvetage de l'État et la responsabilité qui en découle pour les navires commerciaux de combler le « déficit de sauvetage »)

Podcasts d'une série de tables rondes intitulée Médias, Migrations : La fabrique de l'opinion par l'association française Desinfox Migrations.